

Le 17 novembre 1952, le conseil municipal s'est réuni à 18 heures, sous la présidence de M. le Maire, M. L. BOUTIER.

Le conseil municipal a examiné et approuvé le rapport de M. le Maire sur l'administration communale pendant l'année 1951.

Le conseil municipal a également examiné et approuvé le rapport de M. le Maire sur les travaux effectués pendant l'année 1951.

Le conseil municipal a enfin examiné et approuvé le rapport de M. le Maire sur les finances communales pendant l'année 1951.

Le conseil municipal a décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a également décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

Le conseil municipal a enfin décidé de voter une motion de confiance à l'égard de M. le Maire et de son conseil municipal.

24